

**Colloque international  
de l'Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien (OSOI)**

# **DIRE L'OCÉAN INDIEN**

**5 et 6 novembre 2015**

**Amphithéâtre 550 – Campus du Moufia  
Université de La Réunion**



# L'Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien

## OSOI

L'Observatoire des sociétés de l'océan Indien – OSOI – est une fédération de recherches réunissant des chercheurs spécialistes de droit, économie, gestion, sciences humaines, sciences sociales, littérature, langues... Créé en 2010, il est installé à l'Université de La Réunion. L'équipe de l'Observatoire regroupe six Unités de recherches, rassemble 150 chercheurs et tisse un important réseau de partenariats internationaux.

**L'Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien (OSOI)** est une structure fédérative de recherche – ayant reçu le label Fédération FED 4127 – au sein de l'Université de La Réunion. Elle s'est construite dans le fil des programmes scientifiques menés depuis près de deux décennies par l'Université de La Réunion sur des thématiques propres à La Réunion, au monde insulaire, aux pays de l'océan Indien et aux relations que ces territoires entretiennent avec le reste du monde. Le but de l'OSOI est donc de prolonger et d'amplifier cette dynamique universitaire et d'engager des travaux disciplinaires et pluridisciplinaires permettant de produire des connaissances nouvelles sur les sociétés de l'océan Indien et leurs liens avec le monde en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

L'OSOI prend ainsi rang d'expert dans la connaissance des sociétés de l'océan Indien. Un de ses objectifs opérationnels consiste précisément à valoriser et diffuser cette expertise d'une part en multipliant les programmes scientifiques à travers des appels à projets annuels, et d'autre part en organisant régulièrement des manifestations de valorisation et de diffusion des savoirs. L'OSOI s'affirme comme un lieu d'échanges et de débats.

Trois axes (Risque et Développement, Territoires et Mobilité, Pouvoirs et Réseaux) organisent cette plate-forme de recherches. Quand s'affirment les dimensions et les connexions de l'Indianocéanie (politiques, culturelles, sociales, économiques, touristiques...), l'OSOI se veut un laboratoire d'idées et un pôle de réflexions (site internet, études, revues, publications, MOOC, colloques...).

Dans la logique de la politique scientifique de l'Université de La Réunion, l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien organise ces deux journées du colloque international (« Dire l'océan Indien ») en interrogeant quatre thématiques (Territoires, Développements, Pouvoirs, Indianocéanie). Après cinq années d'existence, ce colloque (dont les actes seront publiés au tout début de l'année 2016) est pour l'OSOI une première étape-bilan, mais plus encore un temps de rencontres pour élargir nos partenariats et renforcer le maillage de notre réseau international. L'Observatoire entend être un point de convergences et un acteur incontournable dans le présent des sociétés de l'océan Indien.

**Yvan Combeau,**

**Professeur d'histoire contemporaine  
Directeur de l'OSOI**

## **Comité d'organisation**

- Markus Arnold
- Yvan Combeau
- Thierry Gaillat
- Christian Germanaz
- François Hermet
- Sophie Geoffroy
- Monique Hoarau
- Karine Manoux
- Emmanuel Marcadé
- Mélanie Mezzapesa
- Florence Pellegry
- Elise Rasler
- Marie-Pierre Rivière
- Yvon Rolland
- Frédéric Sandron
- Eileen Williams-Wanquet
- Wanda Yeng-Seng

## **Comité éditorial et scientifique en charge de la publication**

- Yvan Combeau
- Thierry Gaillat
- François Hermet
- Mélanie Mezzapesa
- Florence Pellegry
- Yvon Rolland
- Frédéric Sandron
- Eileen Williams-Wanquet

*Affiche du colloque réalisée par Noémie Brion*

# Programme

## JEUDI 5 NOVEMBRE

8h00 : Accueil des participants

8h30 : Discours d'ouverture

- Président de l'Université : **M. Mohamed Rochdi**

- Directeur de l'OSOI : **M. Yvan Combeau**

9h00 : Début de la session n°1

### ***Dire les territoires***

**Président de session : Simon Bekker**

*Université de Stellenbosch, Afrique du Sud*

1. **Farhad KHOYRATTY**, *University of Mauritius* : « The Selfie and the Other: Locating Mauritius as Map and Territory in Hindustani Film and Existential Implications for the "Ocean with a Short Memory" »
2. **Xavier AMELOT**, *CNRS/Université de Bordeaux Montaigne* : « Dire la Nature à Madagascar : des mythes contre des cartes »
3. **Mathieu CLAVEYROLAS**, *EHESS/CNRS Paris* : « De la terre des ancêtres à la nation mauricienne : les territoires hindous mauriciens »
4. **Serge BOUCHET**, *Université de La Réunion* : « Dire l'océan Indien aux temps anciens : quand dire le territoire c'est dire sa vision du monde »

10h00 : Débat

10h30 : Pause café

11h00 : Début de la session n°2

1. **Jean-Cyrille NOTTER**, *Université de La Réunion* : « Nommer les lieux ou comment créer les territoires des Mascareignes et des Seychelles »
2. **Fabrice FOLIO**, *Université de La Réunion* : « Marges spatiales et mémorielles en Afrique du Sud : un repositionnement par le tourisme ? – Le cas du Gauteng, du Western Cape et du KwaZulu-Natal »
3. **Mohamed AIT-AARAB**, *Université de La Réunion* : « Saillance et Substance d'une identité. Les paradoxes de la construction identitaire à Mayotte »
4. **Yvon ROLLAND**, *Université de La Réunion* : « A Multiterritorial Experience and a Multiple Scope as a Challenge to Primary English Phonological teaching »

12h00 : Débat

## APRES-MIDI

14h15 : Début de la session n°1

### ***Dire les développements***

Président de session : **Françoise Rivière**

*Agence Française de Développement (AFD)*

1. **Jeannot RAMIARAMANANA**, *Université d'Antananarivo/Université Catholique de Madagascar (UCM)* : « L'intégration économique régionale, outil de développement : enjeux dans l'océan Indien »
2. **Francois TAGLIONI**, *Université de La Réunion* : « La vulnérabilité sanitaire des territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Analyse de la transition sanitaire et épidémiologique »
3. **Hélène PONGÉRARD-PAYET**, *Université de La Réunion* : « Les régions ultrapériphériques de l'océan Indien dans la politique européenne de cohésion »
4. **Armelle KLEIN**, *Université de La Réunion*, **Frédéric SANDRON**, *IRD* : « Le deuxième dividende démographique à La Réunion : un levier de développement économique ? »

15h15 : Débat

15h45 : Pause café

16h15 : Début de la session n°2

1. **Arnaud BUSSEUIL**, *Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence* : « Mayotte : une collectivité hybride en voie d'alignement »
2. **Kadel SABIR**, *University of Mauritius* : « L'émancipation de la femme à l'aune du droit mauricien »
3. **Michael GOUJON**, *Université de Clermont-Ferrand*, **Françoise RIVIÈRE**, *Agence Française de Développement (AFD)* : « Les inégalités femmes-hommes dans les petites économies insulaires »
4. **François HERMET** et **Michel PAUL**, *Université de La Réunion* : « Pauvreté et chômage à Mayotte »

17h15 : Débat

## VENDREDI 6 NOVEMBRE

8h30 : Début de la session n°1

### ***Dire les pouvoirs***

Président de session : **Ferdinand Mélin-Soucramanien**

*Université de Bordeaux IV*

1. **Didier BLANC**, *Université de La Réunion* : « L'approche globale de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien : un modèle de coopération sécuritaire comme instrument de développement »
2. **Céline KUHN**, *Université de La Réunion* : « Mayotte et le droit »
3. **Anil GAYAN**, *Ministre de la santé du Gouvernement de la République de Maurice* : « La présence de la Chine et de l'Inde dans l'océan Indien »
4. **Jérôme DORVIDAL**, *Université de La Réunion* : « L'Australie occidentale : l'histoire mouvementée d'un Etat de l'océan Indien au XX<sup>e</sup> siècle »

9h30 : Débat

10h00 : Pause café

**10h30 : Début de la session n°2**

1. **Josephine YAZALI**, *NUEPA (National University of Educational Planning and Administration, Dept of Educational Finance), Delhi* : « Women Power in Local Governance and impact on development in India »
2. **Evelyne COMBEAU-MARI** et **Vilasnee TAMPOE-HAUTIN**, *Université de La Réunion* : « Culture et contre-pouvoirs dans les colonies de l'océan Indien : Cinéma et sport en Inde et à Madagascar »
3. **Christine RAGUET**, *Université de la Sorbonne nouvelle* : « Jeux de pouvoir et traduction »
4. **Ahmed MULLA**, *Université de La Réunion* : « Odyssée de l'Espoir ou des Illusions ? L'Emprise du Mi-Lieu dans *Sea of Poppies* d'Amitav Ghosh »

11h30 : Débat

**APRES-MIDI**

**14h00 : Début de la session n°1**

***Dire l'indiaocéanie***

**Président de session : Justin Daniel**

*Université de la Martinique*

1. **Jocelyn CHAN LOW**, *Université de Maurice* : « La naissance de la Commission de l'Océan Indien. 1982 à 1986 »
2. **Laurent SERMET**, *IEP d'Aix-en-Provence* : « Quel modèle d'intégration pour la Commission de l'Océan Indien ? »
3. **Priya BAHADOOR**, *Université de Maurice* : « Conflits territoriaux de l'indianocéanie »
4. **Pierre-Eric FAGEOL**, *Université de La Réunion* : « Dire l'indiaocéanité dans les manuels d'enseignement de La Réunion »

15h00 : Débat

15h30 : Pause café

**16h00 : Début de la session n°2**

1. **Jean-Michel JAUZE**, *Université de La Réunion* : « L'indianocéanité, un héritage partagé à travers l'art de construire »
2. **Christian GERMANAZ**, *Université de La Réunion* : « L'indianocéanie, objet géographique ? Fragments géographiques, les "îles d'Afrique" dans les Géographies universelles du XIX<sup>e</sup> siècle »
3. **Marie-Annick LAMY-GINER**, *Université de La Réunion* : « Air Austral, une géostratégie de l'océan Indien. Quels enjeux aériens ? »
4. **Thierry MALBERT**, *Université de La Réunion* : « Emergence d'une culture indianocéanique, quels défis ? »

16h30 : Débat

**17h00 : Discours de clôture du colloque**





## **Résumés des communications**



**Farhad KHOYRATTY**

University of Mauritius

## **The Selfie and the Other: Locating Mauritius as Map and Territory in Hindustani Film and Existential Implications for the “Ocean with the Short Memory”**

Post-kehre Heidegger states: “There is no time in which there were no human beings... time always temporalizes itself only at one time, as human, historical Dasein.” Following from a paper given at the University of Iowa (Khojratty 2010), where I call the South-West Indian Ocean, the ocean with a short memory, we are arguing that projections about the region need to integrate such cultural and political changeability into their equations, or else remain projections that – so to speak – only capture fleeting snapshots of an in essentia motile backdrop. Assessing and reassessing perspective is even more critical for a region where transnational and other identity structures tend to mix and match often with their backs to each other, in relative peace and diffidence (as opposed to more ‘assertive’ persistently older cultures). Using Jacques Derrida’s deconstructive genealogy of the self-portrait in “Memoirs of the Blind”, we argue that visual representation (and indeed, self-representation) is a form of blindness to ‘the thing itself’. Further, our exploration uncovers the selfie (as the modern human’s self-portrait) as a metaphor of self as alterity, image as Imago promising an integrity that it cannot deliver. Within this crux lies the distinction between map and territory, between the “thing itself” and its representation, between the phenomenon and the noumenon, at the heart of which is the fact that while representation is at the heart of knowledge and therefore action, representation is impossible, always partial and incomplete. In the end, representation only uncovers strategic positioning that is mediated by temporal matrices, capturing being as a becoming. Further, positions exist in terms of other positions and are constantly renegotiated. Mauritius has featured in nearly eighty major Hindustani films, either centrally or peripherally – from Chandi Sona (Sanjay Khan, 1977) through Souten (Saawan Kumar Tak, 1983), Kuch Kuch Hota Hai (Karan Johar, 1998), Daag the Fire (Raj Kanwar 1999), Mujhse Shaadi Karogi (David Dhawan 2004), F.A.L.T.U. (Remo D’Souza, 2011) to Bang Bang (Siddharth Anand, 2014). These represent four decades of a complex trans-Indian Ocean history between politico-cultural entities named Mauritius and India marked by issues of diaspora, postcolonial identification, postmodern transnational neotribalism, virtual expansionism. In terms of audience size and number of films released, Hindustani cinema is the world’s first film industry. When such a powerful and influential industry takes a picture (photography, the ancestor of cinema) of itself (“selfie”), Mauritius is mapped mostly as backdrop to the selfie but changes in representation enable an existential historiography of Mauritius in terms of the Indian framing of India’s own self. We explore some of the ramifications for both Mauritian identities and Indian identities. In the existential interstices we find a history of omissions that is often more revealing than a history of commissions, a history of mapping territories paradoxically marked by fluidity.

## **Xavier AMELOT**

Géographe, ADESS UMR 5185 CNRS  
Université de Bordeaux Montaigne

### **Dire la Nature à Madagascar : des mythes contre des cartes**

La nature à Madagascar est généralement associée à deux représentations dominantes et partiellement contradictoires : d'une part, celle d'une nature exceptionnelle, d'un paradis naturaliste vanté dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par les descriptions de Philibert Commerson et aujourd'hui reprise par les promoteurs de l'écotourisme, l'île verte ; d'autre part, celle d'une nature dégradée, menacée, soumise à la déforestation et à l'érosion des sols par l'action humaine, dénoncée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'administration coloniale française et aujourd'hui remobilisée, quasiment dans les mêmes termes, par les ONG de conservation de la nature pour justifier leur action auprès du public et dans le cadre des politiques environnementales, l'île rouge.

Les mêmes métaphores et les mêmes contradictions se retrouvent dans la plupart des discours contemporains sur l'environnement à Madagascar. Ces discours souvent très simplificateurs présentent la nature malgache comme la relique d'une immense forêt primitive qui aurait couvert pratiquement toute l'île à une époque indéterminée ; une relique, devenue « hotspot » de la biodiversité mondiale, qu'il serait urgent de soustraire à l'exploitation irrationnelle d'une population inconséquente. Alors que de nombreux travaux scientifiques ont, depuis une cinquantaine d'années, largement invalidé les allégations datées des premiers temps coloniaux, en particulier le rôle de l'agriculture sur brûlis, ces vieilles représentations continuent à alimenter les discours sur la nature et à conditionner les politiques environnementales ; avec pour seule nuance, la pauvreté et la surpopulation qui ont remplacé « l'archaïsme des pratiques » et « l'inconscience des indigènes » pour expliquer l'origine des dégradations.

La construction de ces discours sur la nature à Madagascar a déjà été questionnée, principalement par des auteurs anglo-saxons, mais sans que la critique ne sorte des sphères académiques et ait un impact sur les représentations médiatiques et sur les politiques. Nous proposons d'alimenter cette critique en nous appuyant sur la confrontation des discours aux productions cartographiques historiques. Dans le cadre d'une approche renouvelée de cartographie critique, nous cherchons à décrypter les relations entre les discours sur la nature et les formes de pouvoir qu'ils servent, à partir d'une analyse critique des cartes et des commentaires qui les accompagnent.

Dans un premier temps nous revenons sur la construction historique et l'évolution récente des discours sur l'environnement malgache pour en identifier les acteurs et en reconnaître les motivations. Nous confrontons ensuite ces discours aux cartes de végétation, de déforestation, de forêts, etc. disponibles afin de mettre en évidence les contradictions les plus marquantes et de révéler les enjeux sous-jacents. Enfin, à la lumière des travaux les plus récents, nous nous interrogeons sur le rôle des nouvelles formes de cartographie (non institutionnelles) aujourd'hui autorisées par la prolifération des technologies de l'information géographique qui constituent désormais les principales sources mobilisées pour la mise en œuvre et le suivi des politiques environnementales dans des pays du sud comme Madagascar.

## **Mathieu CLAVEYROLAS**

Ethnologue, chargé de recherches CNRS  
Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS, EHESS/CNRS), Paris  
Laboratoire des Afriques dans le Monde (LAM, Sc. Po), Bordeaux

### **De la terre des ancêtres à la nation mauricienne : les territoires hindous mauriciens**

Parler de « territoire » à partir de l'île Maurice exige de parler des territoires au pluriel, territoires reliés (« d'origine », « d'accueil » et le territoire liminaire de l'océan Indien), et territoires divers (religieux, administratifs, etc.). Entre « centre du monde » et « escale vers le monde », l'île Maurice est un territoire né de mobilités transnationales et qui n'offre pas l'évidence d'une identité stable.

À l'heure du « roots tracing » et dans un contexte national de communautarisme accru, c'est d'abord le territoire imaginé des ancêtres (l'Inde) que la littérature mais aussi les rhétoriques identitaires revisitent pour les communautés indo-mauriciennes. Le chantier actuel de l'hindouisme mauricien (chantier idéologique vers davantage d'orthodoxie et d'indianité ; chantier de construction-rénovation de dizaines d'édifices) accompagne cette tendance à focaliser sur une territorialité extérieure à l'océan Indien.

J'argumente néanmoins que les ressorts de ce chantier religieux – comme les ressorts des débats identitaires locaux – doivent être cherchés et compris 1/ au sein de la société mauricienne, et des concurrences en termes de territoires qui s'y nouent ; 2/ au sein de l'océan Indien comme territoire dont la créolité (contrairement à la créolité caribéenne) n'est pas contradictoire avec l'ancrage.

Je propose d'envisager ensemble les différents territoires signifiants dans l'île Maurice contemporaine, qu'il s'agisse 1/ de l'Inde-référence, 2/ de l'océan Indien comme lieu paradoxal de rupture/perte mais aussi de lien, 3/ de la plantation comme territoire de fabrique de la créolité, contraignant et encore prégnant aujourd'hui, et enfin 4/ de la nation mauricienne, au carrefour de religions diverses.

Après avoir défini l'île Maurice comme une société créole, et décrit le territoire de la plantation, ses centres et frontières, ses traces dans le paysage mauricien, j'analyserai l'influence de ce contexte de plantation local sur les territoires des divinités hindoues à Maurice, leurs significations, rôles et juridictions. Ainsi les premiers lieux de culte, les « temples de plantation » (*kalimai*) servent-ils entre autres à délimiter et protéger un territoire qui est celui du champ de canne (lieu de travail) et du camp (lieu d'habitation des travailleurs engagés). La souveraineté divine recoupe la propriété de la terre qui revient au planteur.

En conclusion, j'argumenterai qu'il existe à Maurice (sans recours nécessaire à l'Inde) d'indéniables points d'ancrage locaux à la construction des territoires, notamment l'idéologie et les réalités du système de plantation, qui avait et a transmis une organisation spécifique du territoire, que l'on retrouve dans l'hindouisme mauricien, et dans ses « territoires ».

**Dire l'océan Indien aux temps anciens :  
quand dire le territoire c'est dire sa vision du monde**

Cette communication se propose de montrer comment l'océan Indien est un espace qui se construit progressivement dans les esprits. Avant le XVI<sup>e</sup> siècle, la représentation de cet océan mêle connaissance géographique et représentations imaginées. Ces dernières sont inspirées de la tradition, des conceptions astronomiques et des spéculations sur les mondes inconnus. Nous analyserons la façon dont chaque société projette sa vision du monde sur l'espace considéré. Nous étudierons comment du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, l'espace océan Indien se construit à partir de la conception arabo-musulmane du monde d'une part, de la conception occidentale du monde d'autre part.

La recherche portera sur les récits de voyage entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Illustrés de mappemondes et de cartes des lieux mentionnés, ces manuscrits exposent l'imaginaire du monde au cours de cette période. Ces récits de voyage sont des compilations écrites en grande partie à partir de légendes et de propos collectés auprès de réels voyageurs. Au travers de ces textes, qui se présentent comme géographiques, se dessinent donc à la fois une description de paysages véritables et un imaginaire de l'océan Indien. Ainsi se construit un espace océan Indien particulier qui nous en apprend autant sur les réalités de l'espace connu au cours de ces siècles que des représentations des auteurs et de leurs lecteurs sur l'altérité et les lieux lointains.

La confrontation des manuscrits arabes avec les manuscrits occidentaux, par la comparaison des textes et des images, fait ressortir toute l'importance du point de vue. L'océan Indien de ces descriptions et figurations donne à voir la place que ces populations s'assignent dans le monde. Ils désignent un centre du monde étroitement lié à la culture et aux réalités politiques, religieuses et économiques de leur espace. L'océan Indien est perçu différemment par chaque société. Pour les Arabes, il est une bande côtière familière qui borde des territoires qu'ils contrôlent. C'est un espace ouvert à l'est et à l'ouest mais peu étendu vers le sud. Pour les Occidentaux, il est le lieu d'où les marchands rapportent denrées et récits extraordinaires.

Mais regard arabe et regard occidental s'influencent mutuellement. Une telle approche ouvre la possibilité de souligner la place de la tradition, qui remonte à Ptolémée, et de dessiner les permanences et les mutations au cours de ces cinq siècles. Plus on s'éloigne des terres bien connues et parcourues, plus le territoire est perçu au travers du prisme de la tradition et de l'imaginaire. Pour les terres bordant le sud et le sud-est de l'océan Indien, les auteurs orientaux et occidentaux se rejoignent dans la désignation des marges et l'évocation de leurs caractéristiques. Et le regard s'inverse : moins fins connaisseurs de l'océan Indien, les Occidentaux sont aussi les premiers à accepter qu'il puisse se révéler très différent des représentations figées héritées de la tradition. Ils ne sont pas attachés à une représentation idéologique de l'océan Indien à l'inverse des dessinateurs musulmans pour qui cet océan borde la Péninsule arabique qui est le centre du monde.

Premier océan traversé d'est en ouest par les navigateurs, l'océan Indien entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle est un espace construit autant par les connaissances réelles apportées par les marchands que par l'imaginaire. L'étudier nous renseigne en définitive sur les conceptions du monde des Orientaux et des Occidentaux durant les cinq siècles qui précèdent la représentation cartographique du monde issue des voyages maritimes de découvertes initiés à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

## **Nommer les lieux ou comment créer les territoires des Mascareignes et des Seychelles**

Cette proposition de contribution est fondée sur l'idée que les espaces insulaires du sud-ouest de l'océan Indien se sont formés en tant que territoires (espaces appropriés et gérés) à travers la « mise en mots » des lieux, c'est-à-dire par le biais de « l'action » toponymique. Il s'avère ainsi possible de décrire et regrouper les toponymes des Mascareignes et des Seychelles, notamment selon leur valeur sémantique, dans une base de données. Il est alors permis de découvrir comment le territoire est « dit », mais aussi de le décrire à l'aide de cartes thématiques. À travers une analyse sémantique et spatiale des génériques et des spécifiques des toponymes, nous établissons quels sont les thèmes et les langues utilisés pour nommer ces espaces pionniers. Les toponymes étudiés ont une origine homogène. La plupart ont été « donnés » pendant la période de découverte et de colonisation de ces îles, c'est-à-dire de 1750 à 1900, et sont d'origine française. Seuls quelques-uns sont créoles, anglais ou malgaches, très peu ont une origine différente (portugais, arabe, tamoul...) et dans le corpus constitué peu sont récents. Les documents utilisés pour la collecte des toponymes et la mise en base de ces données nous en montre l'état et l'usage à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. L'échelle de collecte se situe entre le 1 : 20 000 et le 1 : 100 000. On a ainsi pu établir des différenciations selon les espaces considérés. Le corpus toponymique est composé d'environ 5800 noms dont environ 3500 pour La Réunion (pour 2512 km<sup>2</sup> soit 1,4 toponymes au km<sup>2</sup>), 1250 pour l'île Maurice (pour 1865 km<sup>2</sup> soit 0,7 toponymes au km<sup>2</sup>), 280 pour l'île Rodrigues (pour 109 km<sup>2</sup> soit 2,5 toponymes au km<sup>2</sup>) et 800 pour les Seychelles (pour 455 km<sup>2</sup> soit 1,8 toponymes au km<sup>2</sup>) ; la plus grande difficulté est de tendre vers des densités homogènes car la configuration de ces espaces est différente. Les « petites îles » ont une densité de toponymes plus grande qui est en partie due au fait que ceux-ci couvrent aussi la partie marine, avec des noms de baies, de criques, de passes... et cet espace est proportionnellement plus grand, plus l'île est petite. On explore et analyse aussi, dans ce travail pionnier, la répartition des toponymes en fonction d'une typologie plurifonctionnelle, afin de mieux comprendre une forme de stratification territoriale.

## **Fabrice FOLIO**

Département de géographie  
CREGUR (Centre de Recherches et d'Etudes en Géographie de l'Université de La Réunion)  
OIES (Océan Indien Espaces et Sociétés)  
Université de La Réunion

### **Marges spatiales et mémorielles en Afrique du Sud : un repositionnement par le tourisme ?**

#### **- Le cas du Gauteng, du Western Cape et du KwaZulu-Natal -**

Dans la nation arc-en-ciel, le tourisme dit de mémoire a le vent en poupe. La découverte de sites associés à la valorisation de l'histoire du pays est bien en évidence dans les catalogues touristiques. Appuyée par une politique étatique qui joue explicitement de la carte de la patrimonialisation économique (dans une visée de reconstruction nationale et de développement local par le tourisme), elle est appropriée par pléthore de prestataires privés. Parmi les principaux lieux concernés, ceux liés à la politique de développement séparé – ou apartheid – sont les mieux représentés. L'Afrique du Sud regarde droit dans les yeux cette page d'histoire difficile et occultée et témoigne de ce moment via maints commémorations et monuments : mémoriaux, stèles, musées, quartiers ou prisons (Ashworth, 2004). Ce faisant, elle valorise des ex-lieux refoulés et dégradés, à la réputation marquée, qui sont souvent des espaces de confins ou de marge.

Ce champ de recherche relatif à la fréquentation d'endroits plongeant dans les épisodes douloureux et dramatiques, ainsi que dans la précarité et le refoulement géographique, est relativement récent dans la sphère francophone. En pleine expansion sur la planète, il est davantage étudié dans le milieu anglo-saxon. Des auteurs tels que Lennon et Foley (1996) l'ont notamment analysé et théorisé en qualité de nouvelles niches de l'industrie touristique, en proposant l'appellation *Dark tourism* (« tourisme sombre ou noir »). Toutefois, une littérature rarement distanciée et objective le concerne. En effet, cet axe est lesté de jugements de valeur assez peu valorisants. Or, à l'instar de Poon (1993) et des travaux récents de Knafo (2012), d'Urbain (2011) et de Dewailly (2006), nous considérons que le touriste moderne est à la recherche d'expériences renouvelées et diversifiées qui allient l'émotion, les sensations et le désir de connaissances, y compris partielles. Il est aussi en demande de rareté et d'exceptionnel et demeure sensible aux enjeux planétaires (qu'ils soient environnementaux ou civilisationnels). A travers le tourisme, il se construit lui-même et travaille tout un champs d'interrogations personnelles.

A travers une tentative de repositionnement de ses marges spatiales et mémorielles via le secteur du tourisme, le cas sud-africain n'est-il pas finalement révélateur d'un glissement du « dark tourism » vers le « hope tourism » ? En quoi cette tentative s'appuie-t-elle nécessairement sur des person-nages ou icônes historiques, ayant valeur d'exemples à suivre ?

Nous nous proposons d'aborder ce domaine de recherche, en nous appuyant sur quelques retours d'expériences de terrain, à travers des prestations des villes de Johannesburg (dans la province du Gauteng), de CapeTown (dans celle du Western Cape) ou encore de Stanger et de Durban au KwaZulu-Natal. Nous soutenons que la pluralité des enjeux sous-jacents devrait empêcher tout débat tronqué et lesté d'idées reçues et le cas échéant inspirer d'autres territoires de la zone indianocéanique.



## **Saillance et Substance d'une identité.**

### **Les paradoxes de la construction identitaire à Mayotte**

L'accession de Mayotte au statut de département, si elle constitue, pour certains, l'achèvement d'un processus institutionnel et politique, doit également être envisagée comme le point de départ d'une réflexion sur une identité en mouvement. L'intégration au sein de la République va inmanquablement engendrer des questionnements, des doutes, des raidissements. Comment la société mahoraise va-t-elle assimiler les éléments qui seront, demain, constitutifs de son identité au sein de la nation française ?

Deux concepts empruntés l'un à Paul Ricœur (*ipse / idem*), l'autre à Samuel Huntington (saillance / substance) nous serviront d'outils théoriques pour aborder les œuvres littéraires mahoraises. En effet, la littérature, loin de n'être qu'un vagabondage de l'esprit ou une folle du logis, permet de comprendre l'esprit, l'atmosphère d'une époque. Paul Ricœur, dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, démontre que, contrairement à la croyance qui place l'imagination au bas de l'échelle de la connaissance, celle-ci peut être un formidable outil d'appréhension du monde.

Parce que tout individu, et *a fortiori* toute société, est un composé, subtil et complexe à la fois, de cultures différentes et d'histoires enchevêtrées, la jeune littérature mahoraise constitue une porte d'entrée pour analyser la manière dont Mayotte s'approprie et gère les évolutions qui ont cours, aujourd'hui, en son sein.

Tenter de comprendre comment l'on peut vivre aujourd'hui et en même temps sa « mahorité » et sa citoyenneté française dans un territoire qui, sans oublier ni son histoire, ni sa culture, doit trouver sa place dans l'ensemble français, autrement dit inventer une identité qui prenne en compte ces deux dimensions, telle est la réflexion que nous nous proposons de mener par la médiation des œuvres littéraires de Nassur Attoumani, Alain Kamal Martial, Nassuf Djailani, Abdou Salam Baco, etc.

Notre propos se développera selon trois axes.

À partir des travaux de Jean-Marie Grassin (« L'émergence des identités francophones », in *Littératures émergentes/emerging literatures*, 1996), nous proposerons, tout d'abord, une analyse de la notion d'émergence littéraire. Nous tenterons également de comprendre les ambiguïtés qu'elle peut receler. Ces soubassements théoriques posés, la lecture des œuvres littéraires signalera le texte comme miroir des peurs et des espoirs mahorais actuels. Nous terminerons par un regard sur l'écrivain mahorais en position de *kafir*. Nous employons ce terme arabe non dans son acception usuelle de mécréant, mais en un sens métaphorique tiré du roman de Mohamed Tohiri, *Le Kafir du Karthala*, et des écrits de Soeuf El Badawi, le *kafir* étant, chez ces deux écrivains, celui qui introduit la dissonance dans une société traditionnelle portée au consensus et au non-dit.

S'interroger sur le statut de l'écrivain dans une société traditionnaliste comme peut l'être la société mahoraise, c'est donc penser « la responsabilité de l'écrivain » (Gisèle Sapiro, 2011) dans la dynamique sociale, intellectuelle, morale d'un territoire engagé dans une tension dont nul, aujourd'hui, ne peut prédire l'issue.

## **A Multiterritorial Experience and a Multiple Scope as a Challenge to Primary English Phonological teaching**

Our study deals with territory and identity; it is about Primary Master students at ESPE in Reunion facing a blending multilingual identity experience favoured by an Australian environmental programme to help them reach English phonological proficiency. This experience is triggered by new territories.

Multilingualism (Kramsch, 2008) implies multiterritorial, multienvironmental, multilinguistic, multicultural, and multi-identity notions. Phonetics and phonology are deep in the center of identity construction (Krashen, 1989).

Our students' dynamic multilingual itinerary is based on multiple cognitive and metacognitive strategies.

Cognitive strategies are mainly developed from multiple learning and linguistic paradigms.

Learning paradigms are based on environmentalism, interactionism (Ellis, 1995, Andersen, 1983) and blended cognitive space theory (Fauconnier and Turner, 2002) : the hypothesis is that identity and pronunciation are influenced by learning metaphorical situations implying two mental spaces, a concrete one made of a real territory and an abstract one made of sounds and words. Socioconstructivism is also indirectly relevant (Vygotsky, 1962, Bruner, 1983, Bandura, 2004). Linguistic paradigms help students to deal with a multishape reality, to switch phonological codes and to build up a multilingual identity (Herdina & Jessner, 2006).

Metacognitive strategies can be explained by a multiple connectionist, neuroconstructivist and somatic affective approach implying body and mind, and again space and sounds (Randall, 2007, Gombert, 1990, Damasio, 1994).

This multilingual phonological environmental learning is nevertheless a real challenge.

The age factor is the first obstacle. There are also negative representations in our way to accept multilingualism. Our educational context fails to offer a continuum and space, environment and phonology are unavoidably neglected in most courses.

A multilingual identity experience in new spaces is offered to 30 students as a trigger to English phonological proficiency. Our research methodology is experimental and based on qualitative, descriptive and inductive data (Seliger & Shohamy, 1990, Maxwell, 1999). 30 students were assessed through an interview in Reunion (B2 Vantage level). Then a decisive intensive English course was organised in specific spaces in Adelaide, South Australia. It was organised in typical places of interest and focused on phonology and Aboriginal, Australian cultures. A primary teacher training session was eventually set up in Australian classes. Students had to make an oral and visual presentation of their experience in Australia in front of the Australian organizers (Second assesment, B2 Vantage level). They eventually had a questionnaire to fill in which focused on their environmental experience and the multilingual phonological process involved.

Thanks to new territories, the data show an improvement in regard to English phonological acquisition and identity multilingual consciousness.

## **Jeannot RAMIARAMANANA**

Université d'Antananarivo  
Université Catholique de Madagascar (UCM)

### **L'intégration économique régionale, outil de développement : enjeux dans l'océan Indien**

Le raccourcissement des distances et le développement des NTIC ont fortement contribué à la libre circulation des biens et des capitaux dans le monde. Certains pays, notamment les moins développés, se sont sentis victimes de cette mondialisation. Dans ce contexte, la théorie de la « zone économique optimale » développée par les défenseurs du libre-échange définit les conditions préalables nécessaires pour que « l'intégration régionale » soit bénéfique à ses pays-membres.

La COI est la première tentative d'intégration régionale dans l'océan Indien. Elle constituera le cadre privilégié de notre analyse. Une première question se pose :

Quelles opportunités la COI peut-elle offrir pour le développement de chacun de ses 5 pays-membres, et pour le développement de toute la région ?

Une deuxième question consiste à étendre l'échelle d'application de cette notion d'intégration régionale à d'autres intégrations régionales pouvant toucher les pays appartenant à cette zone « Indianocéanie ».

En effet, d'autres intégrations économiques régionales existent déjà dans cette partie du monde, pour ne citer que la SADC et le COMESA.

Dans ce cadre, la communication se propose de voir les enjeux du développement de la région à travers l'intégration régionale, sous 3 approches bien déterminées :

- 1) la première approche consiste à revisiter les théories autour de l'intégration régionale, en montrant leurs fondements puis à se poser la question : « dans quelle mesure, à travers notamment le cadre de la COI, ces théories peuvent-elles s'appliquer ? »

Au regard des particularités de chaque pays-membre et du niveau de développement très inégal entre eux, il est difficile de réaliser un projet structurant dans la zone Océan Indien. Pourtant, que ce soit La Réunion, Maurice, Les Seychelles, Madagascar ou Les Comores, chaque pays-membre détient un potentiel non négligeable, pouvant constituer à terme une force pour la région Océan Indien.

- 2) La seconde partie rentrera davantage dans les détails de la spécificité de chaque pays-membre de la COI.

L'objectif est de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'économie de chaque état-membre de la COI en vue de faire ressortir dans quelle mesure il peut y avoir complémentarité, points forts à renforcer, possibilités de compensations entre les économies de ces pays, l'enjeu étant que l'intégration régionale puisse profiter collectivement au développement socio-économique de l'ensemble de la région et à chaque pays-membre.

- 3) La dernière approche, encore plus pragmatique, essaie de dégager les secteurs porteurs d'avenir en terme de développement économique de la région.

On essaiera aussi de dégager les enjeux liés à la position géo-stratégique de cette région dans le domaine économique. Dans un autre cadre de coopération économique internationale, notamment sud-sud, on ne peut pas négliger les grandes puissances économiques émergentes, notamment la Chine, l'Inde, et dans une moindre mesure la Corée du Sud, dont la présence dans cette « Indianocéanie » est réelle et envahissante.

Ces éléments constituent les enjeux énormes du développement socio-économique présent et à venir de cette zone des îles du sud-ouest de l'océan Indien : « l'Indianocéanie » ?

## **La vulnérabilité sanitaire des territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Analyse de la transition sanitaire et épidémiologique**

Cette communication se propose d'apporter une meilleure compréhension des degrés de la vulnérabilité sanitaire des territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. En dépit de leur niveau de développement humain variable, ils restent tous définitivement au cœur d'une zone géographique sanitaire sensible. Nous apporterons, dans une perspective synchronique, des éléments de comparaison sur la transition épidémiologique et sanitaire dans les petits États insulaires dans le monde. Nous proposerons également un zoom sur les deux départements outre-mers français de la zone. Dans ces territoires, les enjeux humains, économiques et politiques sont majeurs. Leur développement demeure fragile et incertain et le niveau de vulnérabilité sanitaire des populations reste élevé, particulièrement pour les maladies infectieuses. Les exemples des arboviroses (dengue, chikungunya) sont autant de révélateurs de la fragilité des systèmes sanitaires ultra-marins français. De la bonne gestion de ces risques sanitaires et de la capacité institutionnelle à y faire face dépendra l'achèvement de leur transition sanitaire.

L'étude de la transition sanitaire et épidémiologique fournit un cadre d'analyse propice à la mesure des inégalités de développement entre les pays du sud-ouest de l'océan Indien. Au demeurant, plutôt qu'une convergence, espérée par la transition épidémiologique, on observe un creusement des inégalités entre certains pays de la zone et les situations sanitaires sont désormais extrêmement diverses. La transition sanitaire rend compte des limites de la transition épidémiologique.

Pour clore cette présentation une attention sera portée à la question de la spécificité éventuelle de la transition épidémiologique et sanitaire dans les espaces insulaires du sud-ouest de l'océan Indien par rapport aux autres espaces continentaux régionaux.

**Les régions ultrapériphériques de l’océan Indien  
dans la politique européenne de cohésion**

« Dire l’océan Indien » est devenu un véritable défi pour l’Union européenne, en particulier pour la politique de cohésion, qui constitue, selon la Commission européenne, le « principal instrument de l’UE pour la mise en œuvre de la stratégie "Europe 2020" » (voir sa communication du 20 juin 2012, COM(2012) 287 final). Consacrée par l’Acte unique de 1986, cette politique, qui représente actuellement un tiers du budget de l’Union européenne, sert, aux termes de l’article 174 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE), à « promouvoir un développement harmonieux de l’ensemble de l’Union » et, en particulier, « à réduire l’écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées ». Elle constitue le principal vecteur de l’action européenne au soutien du développement des régions ultrapériphériques (RUP). Jusqu’à la fin de l’année 2013, elle s’est appliquée exclusivement dans l’océan Indien au département de La Réunion et lui a apporté un soutien considérable au titre des fonds structurels, en sa qualité de RUP, bénéficiaire en conséquence vis-à-vis de l’Union européenne d’un statut d’intégration différenciée. Toutefois, depuis la « rupésation » de Mayotte le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la politique de cohésion s’applique également dans la zone océan Indien, pour la programmation en cours 2014-2020, à l’île aux parfums. Cette dernière a précisément souhaité mettre en œuvre la clause passerelle de l’article 355, paragraphe 6, du TFUE, issu du Traité de Lisbonne, afin de pouvoir délaissier le statut européen de PTOM (c’est-à-dire de pays et territoire d’outre-mer) au profit de celui de RUP, plus avantageux par rapport à sa situation économique et sociale structurelle. Le bénéfice des fonds structurels se révèle, d’ailleurs, sans commune mesure avec celui du FED (Fonds européen de développement), puisque Mayotte bénéficie d’une enveloppe d’un montant global de 200 millions d’euros au titre des fonds structurels pour 2014-2020 contre une aide de 22,92 millions au titre du 10<sup>e</sup> FED pour 2008-2013. L’objet de notre contribution vise à analyser la dernière stratégie renouvelée de l’Union européenne (préc., COM(2012) 287 final) en faveur des RUP ainsi que les règlements du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (JOUE, n° L. 347, 20 décembre 2013), qui gouvernent la politique de cohésion en cours, avec pour ambition de déterminer dans quelle mesure ils bénéficient, en termes quantitatifs et qualitatifs, aux îles de l’océan Indien, intégrées à l’Union européenne. Il s’agit d’évaluer, essentiellement à la lumière de ces textes, le soutien des fonds structurels à ces régions ainsi que le niveau d’adaptation de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale aux handicaps structurels des RUP de l’océan Indien dans le respect de l’article 349 du TFUE.

**Armelle KLEIN**

Université de La Réunion

**Frédéric SANDRON**

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

## **Le deuxième dividende démographique à La Réunion : un levier de développement économique ?**

Cette communication, qui concerne le territoire réunionnais, se situe aux interfaces entre la démographie, l'économie, le social et la santé. Plus précisément, elle s'intéresse aux impacts potentiels du vieillissement démographique de la population sur le développement économique de l'île de La Réunion. Ce thème est d'autant plus important que la transition démographique réunionnaise a été une des plus rapides du monde, entraînant dans son sillage un vieillissement de la population lui aussi très rapide. Nous avons pu montrer dans un travail antérieur que le ratio actifs/inactifs théoriquement favorable au développement économique durant la période 1990-2030 à La Réunion n'avait pas pour l'instant eu d'impact sur la croissance économique (Sandron 2014). La question qui est posée ici et qui prolonge la précédente est la suivante : quelles sont les perspectives pour le territoire réunionnais de bénéficier du deuxième dividende démographique, à savoir le vieillissement de la population, dans une optique de développement économique ?

Cette interrogation s'insère dans un contexte qui est celui de l'émergence fin 2014 de la filière Silver économie à La Réunion. Ce secteur industriel, officiellement créé conjointement en France en avril 2013 par le Ministère du Redressement Productif et celui des Affaires Sociales et de la Santé, regroupe les entreprises proposant des services personnalisés et des technologies pour favoriser l'autonomie des personnes âgées. À l'instar de l'économie verte, la Silver économie représente une opportunité réelle en termes de créations d'emplois et de développement des industries générées par ces nouveaux débouchés économiques (Bernard et al. 2014). À l'échelle internationale aussi, ce nouveau secteur porteur de croissance est au centre de l'attention des pouvoirs publics et suscite des recherches toujours plus nombreuses (Lee and Reher 2011 ; Williamson 2013).

Dans le présent travail, les spécificités du territoire réunionnais et de sa population sont mises en avant pour mieux comprendre les enjeux de société liés au deuxième dividende démographique : grande rapidité du vieillissement de la population, précarité économique des personnes âgées, vieillissement individuel et pathologies du vieillissement survenant précocement, transformations sociales des relations intergénérationnelles et de la prise en charge de la dépendance, taux important d'analphabétisme chez les personnes âgées (Sandron 2007, Klein 2014). D'un point de vue méthodologique, la confrontation des caractéristiques économiques, sociales et démographiques de la société réunionnaise avec les modèles et expériences d'autres territoires permet ainsi une meilleure appréhension des conditions et des perspectives d'un développement humain durable sur le territoire réunionnais. Les différentes variables mobilisées sont ici intégrées dans l'analyse de la dynamique démographique et du vieillissement de la population réunionnaise grâce à une approche longitudinale sur le long terme.

## **Mayotte : une collectivité hybride en voie d'alignement**

Mayotte, ou plus précisément, le département de Mayotte est une collectivité territoriale française de 374 km<sup>2</sup> située dans l'archipel des Comores dans le canal du Mozambique et dont la population est d'environ 212 500 habitants. La langue officielle est le français et trois principales langues régionales co-existent : le swahili (le Mahorais), le comorien et le malgache. C'est dire que cette collectivité paraît pour le moins exotique dans le cadre républicain français, tant par sa géographie ultramarine que par son histoire.

Mais, le statut juridique de ce qui est aujourd'hui un département d'outre-mer finit de nous en convaincre. En effet, celui-ci n'est pas aussi simple à déterminer que peut le faire croire la Constitution en son article 73 qui définit cette catégorie de collectivité territoriale. Et pour cause, Mayotte a depuis son acquisition par la France subi de nombreuses tribulations politiques et juridiques qui expliquent aujourd'hui qu'*in concreto* Mayotte bénéficie d'un statut qui ne ressemble pas en tout point à celui de ses homologues outre-mer, qu'ils soient département ou collectivité. Si l'étude juridique est au centre de ce papier, il faut admettre que les différences et complexités juridiques observées et constatées sont avant tout la conséquence de faits historiques, d'aires culturelles spécifiques, de systèmes cognitifs et sociologiques particuliers. Bref, le droit positif est la résultante de lieux temporels et géographiques évolutifs et non la construction de lui-même par lui-même.

Dès décembre 1974, une consultation d'autodétermination est organisée aux Comores. Celle-ci voit la victoire des partisans de l'indépendance, mais le décompte île par île fait apparaître que Mayotte souhaite rester dans la République. Dès lors, un second référendum est organisé pour cette seule collectivité le 8 février 1976 qui voit encore une fois la victoire des partisans du maintien dans la République. Ce faisant, une loi du 24 décembre 1976 fait de Mayotte une collectivité territoriale de la République française. Cet acte, loin d'être anodin, lance Mayotte sur la voie de la départementalisation. Les constructions juridiques des statuts de Mayotte sont dès 2001 très intéressantes. Car tout en constatant l'impossibilité d'une départementalisation immédiate, ces lois sont évolutives et rapprochent Mayotte du droit commun départemental français à chaque renouvellement de son Conseil général.

Malgré tout, une étude actuelle plus approfondie du droit positif à Mayotte (I) montre à quel point cette collectivité territoriale est encore loin de relever purement et simplement du droit commun départemental, encore faut-il se demander s'il existe véritablement encore un droit commun des départements d'outre-mer. Ces différences statutaires qui se multiplient dans les collectivités ultramarines mettent d'ailleurs largement à l'épreuve l'unité républicaine. Gageons dès lors que l'exemple de Mayotte peut servir à une évolution juridique attendue pour l'outre-mer (II) dans le contexte d'un État empreint d'un fort jacobinisme.

## **L'émancipation de la femme à l'aune du droit mauricien**

La femme et le droit n'ont pas toujours fait bon ménage. Le droit servant souvent à pérenniser un rapport de force, et ce rapport ayant longtemps été du côté des hommes, ce faisant le droit, coutumièrement, a été un droit patriarcal. Le droit mauricien ne faisait pas exception, du moins fut-ce le cas il y a encore quelques décennies. Cependant, nous avons pu assister ces dernières années à une meilleure prise en compte des droits de la femme dans le droit mauricien, et ce à l'aune de l'évolution de la société mauricienne, ainsi que des différentes conventions dont Maurice est partie et des meilleures pratiques internationales communément admises dans les sociétés dites démocratiques. Ainsi, le présent article aura comme dessein d'évaluer cette évolution.

Pour ce qui est du droit pénal, plusieurs réformes sont en germe et qui portent notamment sur les agressions sexuelles, le harcèlement, ou encore les violences faites aux femmes.

Concernant le droit civil, celui-ci a œuvré, ces dernières années, en faveur d'une plus grande émancipation de la femme ; ainsi en est-il du divorce par consentement mutuel, la possibilité pour une femme mariée d'ouvrir un compte bancaire sans l'assentiment du mari, ou encore en ce qui touche l'autorité parentale.

Le droit du travail n'est pas en reste puisque toute discrimination en raison du sexe est sanctionnée, comme l'est le harcèlement au travail pour le même motif. Quant à la parité hommes-femmes, elle se fraie petit à petit un chemin dans nos législations.

Il fut un temps où les femmes étaient considérées en droit mauricien comme une mineure, ne pouvant siéger comme jurées aux assises, parce que considérées comme trop influençables. Un temps où la puissance maritale se faisait sentir lourdement dans les relations familiales et où la maxime *bonus pater familias* était plus qu'un simple adage juridique latin. Heureusement, ce temps est révolu. Comme en témoigne par exemple un relâchement de la loi incriminant l'avortement puisqu'existe désormais une interruption médicale de grossesse, même si elle n'est pas le pendant de la loi Veil en France.

Cependant, le chemin est encore long pour une parfaite égalité entre hommes et femmes, pour preuve la triste Section 242 de notre Code pénal qui permet au mari trompé, qui aurait surpris sa femme en plein acte adultère, de tuer celle-ci comme son amant. L'égalité des salaires n'est elle non plus pas encore une réalité. Même si aucun progrès ne peut se faire sans un changement de mentalités, les lois peuvent emboîter le pas à ce changement, parfois le devancer, souvent l'encourager. C'est ce que le présent article s'évertuera à décrypter, d'une part, en prenant le pouls de la législation actuelle en matière de droit des femmes et, d'autre part, en examinant les défis qui restent à relever.



## **Michael GOUJON**

Université de Clermont-Ferrand

## **Françoise RIVIÈRE**

Agence Française de Développement (AFD)

### **Les inégalités femmes-hommes dans les petites économies insulaires**

Notre objectif est de comparer les inégalités femmes-hommes entre les îles de l'océan Indien et plus généralement entre les petites économies insulaires (PEI) en appliquant le calcul d'indicateurs composites. L'intérêt est ici d'intégrer à l'analyse les territoires dépendants que sont les Départements et Collectivités d'Outre-Mer (La Réunion et Mayotte pour l'océan Indien). Deux indicateurs du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), qui ne sont pas calculés à l'heure actuelle pour les DCOM, et peu pour les PEI, ont été retenus :

- l'Indice des Inégalités de Genres (IIG) construit et publié par le PNUD depuis 2010, dont des composantes apparaissent également dans les Indicateurs du Millénaire pour le Développement.
- l'Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF) publié par le PNUD jusqu'en 2009, plus simple et transparent que l'IIG, et qui fait encore l'objet d'une utilisation dans des travaux au niveau des régions métropolitaines en France (Gadray et al., 2006, Région Nord-Pas-de-Calais, 2012).

Au total, ces deux indicateurs utilisent les variables de base suivantes :

- (a) Taux de mortalité maternelle
- (b) Taux de fécondité chez les adolescentes
- (c) Proportions de sièges parlementaires détenus par des femmes / hommes
- (d) Niveau d'instruction femmes / hommes (« au moins de niveau secondaire »)
- (e) Taux de participation dans la population active femmes et hommes
- (f) Répartitions des postes de dirigeants et techniciens (CSP) entre femmes et hommes
- (g) Revenus du travail femmes et hommes.

Pour chaque variable, nous présentons les calculs et difficultés rencontrées. Dans notre recherche de données, que nous voulons comparables entre les territoires, nous privilégions les bases internationales, mais qui sont relativement incomplètes (le PNUD d'ailleurs ne publie ces deux indicateurs que pour un nombre limité de PEI du fait d'un manque de données sur certaines composantes). Pour les DCOM, nous complétons ces données grâce aux bases nationales et régionales, en vérifiant que les données sont comparables aux données provenant de sources internationales.

## Didier BLANC

Professeur des Universités,  
Centre de recherche juridique (EA 14),  
Université de La Réunion

### **L'approche globale de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien : un modèle de coopération sécuritaire comme instrument de développement**

La sécurité maritime dans l'océan Indien est indispensable à la dynamique du développement de ses territoires. Or, les actes de piraterie maritime au sens du droit international se sont multipliés depuis le milieu des années 2000 dans sa partie occidentale en raison principalement de la déliquescence de plusieurs espaces bordiers. Aussi, face aux multiples menaces que fait peser l'insécurité maritime sur l'Indianocéanie, l'Union européenne (UE) et les organisations régionales de sécurité ou de développement concernées ont-elles mis en place une série d'instruments normatifs et opérationnels combinés (Opération NAVFOR Somalie/Atalante, EUCAP Nestor, Opération Ocean Shield de l'OTAN, Unité anti-piraterie du programme MA. SE de la Commission de l'océan Indien...).

Il ressort de l'étude des dispositifs mis en œuvre que la lutte contre la piraterie maritime par l'UE dans l'océan Indien donne à voir non seulement l'exemple réussi de l'association de missions civiles (*soft power*) et militaires (*hard power*) conduites dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) mais surtout une relation fructueuse avec les traditionnels facteurs de développement territorial (FED en particulier). Les succès pratiques et méthodologiques des mécanismes originaux de coopération verticale (Organisations internationales, Etats) et horizontale (intégration de forces navales multinationales), attestés par le recensement du dernier acte de piraterie au 10 mai 2012, confortent le bien-fondé de l'approche retenue. Si bien qu'il est permis d'envisager sa transposition dans d'autres parties du monde (Golfe de Guinée). Toutefois, la priorité donnée par l'UE à la lutte contre le terrorisme frappant son propre sol, l'instabilité persistante dans la Corne de l'Afrique et l'intérêt d'une présence maritime européenne dans cette région du monde sont autant de raisons laissant présager la prorogation de dispositifs, envisagée pour l'heure jusqu'en 2016. Par ailleurs, l'étendue de l'espace à surveiller et à protéger dans la partie occidentale de l'océan Indien ainsi que le *modus operandi* des pirates intégré au crime organisé soutiennent la volonté européenne au moment même où la Chine fait montre d'une ambition croissante dans sa partie orientale. De plus, en vertu de l'approche globale privilégiée par l'Union européenne, la fin d'une présence maritime peut fragiliser les instruments terrestres au service du développement ou portant sur les racines de la piraterie et sur les moyens d'y faire face.

Convaincue de la nécessité de développer parallèlement aux missions PESC des opérations humanitaires et de coopération au développement ciblées et destinées aux territoires dont sont issus les pirates, l'Union européenne est apparue pour la première fois comme un acteur global, disputant cette qualité aux Etats. Sa capacité exclusive comme organisation à manier aussi bien des missions sécuritaires qu'humanitaires souligne en creux l'absence d'instance régionale chargée de la sécurité, si bien que sur un plan strictement sécuritaire, l'Indianocéanie est un concept exogène.

## **Céline KUHN**

Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles,  
Université de La Réunion

### **Mayotte et le droit**

L'île de Mayotte est devenue le 101<sup>e</sup> département français. Cette évolution n'a pas remis en cause l'existence sur le territoire mahorais d'une dualité juridique des plus singulières. En effet, à côté du statut de droit commun, un statut personnel de droit local est reconnu aux « Mahorais » : des nationaux français, nés à Mayotte, de confession musulmane. Protégé par l'article 75 de la Constitution de 1958, ce statut n'a pas disparu avec la départementalisation qui s'est bien gardée d'aborder cette question.

Le droit commun et le droit local sont les deux corpus applicables à Mayotte. Les règles du droit local sont principalement présentées dans un recueil de Droit musulman, le Minhadj at Twalibine qui date du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais il convient de ne pas oublier l'importance de coutumes africaines qui viennent moduler l'interprétation de ces règles écrites.

Cette dualité droit commun-droit local a posé un certain nombre de questions qui se sont révélées de plus en plus complexes dès lors qu'institutionnellement le droit local a commencé à perdre ses spécificités. Traditionnellement les cadis, autorités religieuses, rendaient la justice, célébraient les mariages et avaient la fonction de notaires pour les personnes relevant du statut personnel. La diminution progressive de leurs compétences a marqué le début des années 2000.

Dès lors comment assurer le maintien d'une Institution si les institutions qui la portaient ont disparu ?

L'ambition scientifique de cette contribution est de cerner les conditions de la survie du statut personnel dans un tel contexte. Ce sujet s'inscrit dans l'axe « Dire les pouvoirs » car il permet de confronter les modèles juridiques en présence, de s'interroger sur les Sources du Droit et d'essayer d'incarner la notion de Culture juridique.

## **Anil GAYAN**

Ministre de la Santé du Gouvernement de la République de Maurice,  
Ancien ministre des affaires étrangères de la République de Maurice,  
Lex Advel Associe

### **La présence de la Chine et de l'Inde dans l'océan Indien**

Les géants asiatiques indiens et chinois sont des rivaux historiques en océan Indien. Dès la naissance de l'Inde, son Premier ministre Jawaharlal Nehru disait déjà l'intérêt de sa nation de conserver une influence dans cette région : « Nous ne pouvons pas nous permettre d'être faibles sur les mers, l'histoire a montré que quiconque a contrôlé l'océan Indien a eu, en premier lieu, le commerce maritime à sa merci, puis l'indépendance même de l'Inde ». Lieu de passage de routes d'approvisionnement énergétiques stratégiques, l'océan Indien devient au XXI<sup>e</sup> siècle le théâtre d'enjeux modernes qui accentuent la rivalité entre la Chine et l'Inde, laquelle porte en germe de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales.

Usant de la Blue Diplomacy, M. Narendra Modi effectue depuis mars 2015 des visites à Maurice, aux Seychelles et au Sri Lanka pour accentuer la présence de l'Inde et y réduire l'impact de la présence commerciale chinoise. Le déplacement du Premier ministre indien succède à la campagne de M. Xi Jinping en océan Indien. Quelques mois plus tôt, le Président chinois y énonçait clairement son ambition de créer une route de la soie maritime, par l'océan Indien, entre la côte orientale de la Chine, le Moyen Orient et l'Europe.

Avec la signature de pactes d'amitié, le gouvernement de Pékin investit dans l'océan Indien en construisant des installations portuaires au Pakistan, au Bangladesh ainsi qu'au Sri Lanka, tout en installant un poste d'écoute en Birmanie près du détroit de Malacca. Par l'implantation de bases navales dans les régions limitrophes de son territoire, la Chine tend à ériger un « collier de perles » à des fins non seulement commerciales, mais également dans le but éventuel de servir ses intérêts militaires si un conflit devait émerger dans l'océan Indien. Faisant écho aux prétentions chinoises, le gouvernement de New Delhi consolide son armée et crée des postes d'écoute au Mozambique et à Madagascar, afin de surveiller l'expansion chinoise.

Dans un même temps, l'Inde et la Chine nouent des relations militaires inédites dans leur histoire. En atteste la création d'un dialogue de sécurité par l'institution, en janvier 2008, d'un dialogue de défense annuel. Ces récentes relations militaires concentrent entre autres les questions de lutte contre la piraterie et le terrorisme dans l'océan Indien. La Combined Task Force 151, force multinationale qui conduit des opérations anti-piraterie dans le Golfe d'Aden, la mer d'Oman, l'océan Indien et la mer Rouge, est illustrative de cette nouvelle tendance.

Par-delà les paradoxes diplomatiques, se dessinent, entre rivalité et coopération en océan Indien, les traits d'un nouveau dialogue sino-indien.

## **Jérôme DORVIDAL**

Docteur en Histoire,  
Université de La Réunion

### **L'Australie occidentale : l'histoire mouvementée d'un Etat de l'océan Indien au XX<sup>e</sup> siècle**

Souvent décrit comme un Etat paisible dans le bassin oriental de l'océan Indien, l'Australie Occidentale est le territoire le plus éloigné du « Corner » qui regroupe les grandes villes à l'Est du Cinquième continent (Sydney, Melbourne, Canberra). Dépassant ce qui s'apparente à un cliché, mes investigations dans les archives m'ont amené à étudier des moments périlleux, intenses, chargés en tensions qui ont marqué l'histoire de cette ancienne colonie britannique. Son installation ici, loin de toute société développée, en réaction à l'influence française dans l'aire régionale au milieu du XIX<sup>e</sup> n'est pas anodine. Depuis son entrée dans la Fédération en 1901, les heures les plus critiques de cet Etat provincial méritent d'être évoquées afin d'en mesurer l'importance au XX<sup>e</sup> siècle. Mon intention n'est pas de privilégier précisément les facteurs internes (émeutes de mineurs, racisme latent, rivalités entre groupes sociaux, velléités de séparatistes...) ou les facteurs externes (défiance de la capitale nationale, péril nippon, crainte d'une invasion ou d'une guerre nucléaire...) qui ont amené les habitants de l'Australie Occidentale à entrer dans une crise profonde à diverses époques. Pour comprendre les soubresauts de l'histoire politique de ce vaste territoire, il convient plutôt de valoriser l'interaction entre ces deux dimensions, l'externe et l'interne, qui ont façonné l'identité régionale avec des attitudes collectives lors de ces crises qui s'apparentent à celles des sociétés insulaires. « Dire » les pouvoirs, c'est aussi étudier l'histoire des relations internationales dans l'océan Indien et sa partie la plus négligée dans l'historiographie qu'est le bassin oriental. Au regard du temps disponible, mon intention n'est pas de présenter les fruits de mes recherches qui couvrent diverses périodes historiques – de la Grande Guerre avec l'imminence du danger allemand (1914) jusqu'à la Guerre froide et la pénétration de la flotte soviétique dans l'océan Indien (1971) – mais de présenter, dans une approche transversale, la complexité de ces crises et les similitudes dans la réaction du peuple australien dans une telle atmosphère pithiatique. L'occasion est rare, donc belle, de prendre du recul sur une production qui s'étale sur une décennie et d'en tirer des leçons, mais aussi de montrer comment ces travaux sur l'Australie Occidentale ont été précieux dans mes enseignements, surtout dans le cadre du Master Relations Internationales de l'Université de La Réunion depuis 2006.

## **Josephine YAZALI**

NUEPA (National University of Educational Planning and Administration,  
Dept of Educational Finance), Delhi

### **Women Power in Local Governance and impact on development in India**

In the context of decentralisation, participants expressed hopefulness that reservation of one-third of the seats in local authorities for women candidates in Panchayat elections augured well for the future of these institutions. Even though at present many women members acted as alternative for men who made decisions, it is certain that sooner than later women elected to public offices will come into their own and change local government institutions. The leadership of women in movements against alcohol abuse in rural areas, and in the campaigns for the right to information provide further basis for optimism. Gender and development programmes, to meet women's needs, must be custom-made for each specific regional, tribal, etc. situation; relatedly, attention is paid to lightening women's workloads.

Observe the political representation of women in the course of their first term in the local elected bodies in the framework of the 74th amendment (setting out an ambitious policy of decentralisation at the urban level), in four Indian metropolises; to assess the impact of the reservations (33% of the seats) for women, both on the political participation of women as for the purpose of identifying the factors which enable a representation, in the fullest sense of the word, of women in the elected councils, and those which, on the contrary, deprive the reservations of any substance, in order to contribute towards the drawing up of the policies attendant on the reservations, and to the mobilisation of the most relevant among the players.

This paper aims at examining and quantifying the process and scope of decentralization in terms of the devolution of the functions, finances, personnel and power of Panchayati Raj institutions in development of women. Its objective is also to evaluate the impact of decentralization on the performances of social sectors such as education and other development activities. It also proposes to measure its role in the creation of opportunities of access to decision-making functions and generally in the participation of the weakest segments of society.

## **Evelyne COMBEAU-MARI**

Professeur en histoire contemporaine,  
Université de La Réunion

## **Vilasnee TAMPOE-HAUTIN**

MCF HDR Anglais,  
Université de La Réunion

### **Culture et contre-pouvoirs dans les colonies de l'océan Indien : Cinéma et sport en Inde et à Madagascar**

Les activités culturelles ont joué en milieu colonial indianocéanique un rôle inédit, s'érigeant en véritable contre-pouvoir par la création de groupes de pression dès les années trente. C'est l'objet de notre communication qui s'appuie sur deux productions culturelles : le cinéma dans le cadre de la colonisation britannique en Inde et le sport dans celui de la colonisation française à Madagascar. Initiés en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à la faveur de l'engouement pour l'idée de progrès, au moment même où les colonisations européennes étaient à leur apogée, Cinéma et Sport se diffusent rapidement dans les régions de l'océan Indien lors de la conquête impériale. Si ces activités sociales sont initialement strictement réservées aux personnalités en charge du pouvoir colonial dans le cadre du déroulement de leurs loisirs, très vite, elles séduisent les groupes éduqués des populations autochtones, curieuses de s'essayer à ces inventions occidentales, emblèmes de la modernité. Connue en Inde dès 1897, le cinéma attire toutes les composantes de la population indienne, allant de la jeunesse aux castes marchandes en passant par des créateurs. De même, à Madagascar, dès l'installation des troupes militaires françaises dirigées par le Général Gallieni en 1896, le sport devient un centre d'intérêt pour les jeunes instruits des hauts plateaux.

Notre étude souhaite montrer les dispositifs d'appropriation de ces pratiques culturelles occidentales par les élites colonisées ainsi que les mécanismes de détournement opérés à des fins d'expression idéologique dans le courant des années trente. Le mouvement sportif anime un puissant mouvement revendicatif qui trouve une nouvelle vigueur après l'insurrection de mars 1947. Les sociétés sportives fortes des personnalités de leurs dirigeants représentent un levier actif qui accompagne Madagascar vers l'indépendance en 1960. De même, en Inde, le cinéma constitue dès les années 1920, un instrument de subversion du pouvoir colonial, suscitant une profonde inquiétude au sein du régime colonial britannique. Le XX<sup>e</sup> siècle permet en effet à une invention occidentale d'offrir une autre vision à son public, celle du déclin de l'Empire Britannique, alors que surgissent les signes avant-coureurs du combat pour l'indépendance de l'Inde. Depuis les premières prises de vues de la guerre des Boers jusqu'aux images interdites d'un jeune agitateur indien nommé Gandhi, le cinéma devient la « bête noire » des autorités coloniales.

Deux pratiques culturelles introduites par le pouvoir colonial seraient-elles devenues l'expression même de l'anti-colonialisme ?

## **Jeux de pouvoir et traduction**

Lorsque Hitoshi Igarashi, le traducteur japonais des *Versets sataniques* de Salman Rushdie, fut assassiné, le monde entier découvrit (redécouvrit ?) que les traducteurs étaient, eux aussi, des êtres de pouvoir, des hommes et des femmes parfois gênants et donc à abattre... mais avant lui ils furent nombreux à être châtiés. Un des plus célèbres, Étienne Dolet, « est pendu et brûlé pour avoir laissé entendre qu'il niait l'immortalité de l'âme en traduisant, dans Platon [...] "après la mort tu ne seras plus rien du tout" », comme le rappelle Meschonnic (1999, 49). Ainsi constatons-nous comment traduction et pouvoir sont sinistrement associés.

L'intervention que je propose ne sera pas un passage en revue des traducteurs victimes, mais une réflexion à partir du dernier roman que j'ai traduit, *On Sal Mal Lane*. Ru Freeman, auteure sri-lankaise, basée aux États-Unis, écrit en anglais, mais introduit un univers culturel et linguistique multiple.

Non seulement la thématique du roman est axée autour des enjeux intercommunautaires de pouvoir puisqu'il se déroule au début de la guerre civile qui a déchiré le pays pendant une trentaine d'années, mais il souligne également à travers la « politique de la langue » le rôle central qu'a tenu la question linguistique dans ce conflit. Quant à la traduction, elle est tiraillée autant de l'intérieur que de l'extérieur. De l'intérieur, par la violence de l'intrigue, d'abord *in absentia* puis très présente, par la violence de l'énonciation où surviennent d'étranges lexies étrangères qui imposent leur étrangeté, mettent à nu les langues, et engendrent la confusion, car seuls les locuteurs natifs peuvent en identifier l'origine linguistique. De l'extérieur, parce que la langue traduisante, ici le français, a le pouvoir de lisser le texte, de le normaliser, et ainsi d'en réduire le pouvoir informatif et la portée politique ou tout au moins humaniste. Or la traduction peut aussi être un mode objectif de transmission : une façon d'accompagner le lecteur jusqu'au fond des tensions, de le laisser dans le doute et la crainte face à la non-résolution, sans qu'une nouvelle prise de pouvoir – linguistique cette fois – intervienne...

Alors le pouvoir de traduire reviendrait à exposer les luttes de pouvoir contenues dans un roman à fondement historico-politique, quitte à s'exposer au « déplaisir » de certains détenteurs de pouvoir offensés par certains choix lexicaux ou grammaticaux... triste ironie discursive.

(Meschonnic, Henri, *Poétique du traduire*, Paris, Verdier, 1999)



**Ahmed MULLA**

Docteur en Etudes anglaises,  
Université de La Réunion

## **Odyssée de l'Espoir ou des Illusions ?**

### **L'Emprise du Mi-Lieu dans *Sea of Poppies* d'Amitav Ghosh**

La « trilogie de l'Ibis », cycle romanesque entrepris par le romancier indo-américain Amitav Ghosh, remédie dans une certaine mesure à l'absence frappante de récits maritimes consacrés notamment à l'océan Indien que l'on peut constater dans le champ littéraire indien. Le premier volume de cette somme fictionnelle, *Sea of Poppies*, sur lequel s'appuie plus précisément notre propos, fait le récit d'un périple entre Calcutta, en Inde, et l'île Maurice durant l'année 1838. À bord de l'Ibis, un microcosme disparate attend de revoir terre, synonyme pour lui d'un éventuel nouveau départ.

Toutefois, c'est à la traversée en elle-même que s'attache le récit. Car c'est contre vents et marées que doivent s'accrocher ces passagers qui jouent leur destin à quitte ou double dans cette aventure incertaine : s'accrocher à son instinct de survie pour ne pas sombrer, s'accrocher à ses espoirs pour tourner la page du passé, s'accrocher aux autres, se rapprocher d'eux, pour faire face à l'adversité.

Ces passagers, parmi lesquels se trouvent notamment des engagés « coolies », sont des migrants aux situations et aux origines diverses. En raison des péripéties qui sont les leurs, l'océan Indien fait office de lieu de transition, de négociation et d'apprentissage aussi, qui préfigure la société multiculturelle à l'arrivée. Il peut alors être intéressant d'examiner au plus près comment ces différentes opérations se produisent dans le récit d'Amitav Ghosh. Il s'agira d'apprécier de quelle manière, à partir d'un système de pouvoir discriminant basé sur les castes et les croyances d'un côté, sur la séparation entre Européens et colonisés d'autre part, la cohabitation se met en place.

Notre étude s'appuiera en premier lieu sur les réflexions de Paul Gilroy, contenues dans son ouvrage *L'Atlantique Noire : modernité et double conscience*, pour cerner les processus d'acculturation et de reformulation culturelle, cette fois-ci propres à l'océan Indien, qui sont à l'œuvre au cours de la traversée. En effet, cet océan ne fait pas uniquement figure de paysage à traverser ; en tant que lieu de croisement entre plusieurs influences très diverses, son incidence sur la rencontre des peuples, et éventuellement leur métissage, est capitale. Le temps du trajet est également à mettre au compte de ces opérations. L'océan Indien est, pour ces migrants, ce que l'on pourrait appeler un « mi-lieu », ou encore un « lieu intermédiaire », entre la terre qu'ils ont quittée et le pays qu'ils s'approprient à rejoindre.

Dans le roman d'Amitav Ghosh, les langues dont usent les migrants occupent une place prépondérante. Elles aussi portent la marque de ces transformations dues à l'Histoire de cette région du monde, de ces rapports de force également. Les concepts de créolité développés par Édouard Glissant peuvent, à cet égard, être mis en parallèle avec la thèse de l'hybridité, chère à Homi Bhabha, pour déterminer dans quelle mesure les phénomènes d'interaction culturelle et de métamorphose identitaire agissent en épousant les rapports de pouvoir entre aires culturelles et éventuellement parviennent à les subvertir.

## **Jocelyn CHAN LOW**

MCF histoire contemporaine,  
Université de Maurice, CRESOI

### **La naissance de la Commission de l'Océan Indien**

**1982 à 1986**

La globalisation et le régionalisme sont les deux dynamiques à la fois complémentaires et concurrentes des relations internationales du monde contemporain. Et les îles du sud-ouest de l'océan Indien ne sont pas restées à l'écart de ces grandes tendances mondiales. Ainsi la Commission de l'Océan Indien (COI) vit le jour en 1984 à Victoria, Seychelles, regroupant au départ Maurice, Madagascar, les Seychelles avant de s'ouvrir en 1986 à La Réunion et les Comores.

Les tentatives de régionalisme et de création d'institutions de coopération régionale ont souvent été articulées autour d'une histoire commune, socle sur lequel se construit ou s'est construite une identité commune faite, entre autres, de valeurs partagées. Et de par leur histoire et géographie ces pays insulaires possèdent un substrat commun désigné sous le vocable indianocéanisme fait de rencontres interculturelles, où le brassage des races se conjugue avec la communauté du Français. Elle découle d'une histoire commune d'interpénétrations dans les domaines à la fois économique, démographique, politique et culturel. Mais il est aussi vrai qu'il y a de nombreux obstacles à une coopération effective entre les îles. Malgré des traits communs, ces pays sont très différents les uns des autres en termes de peuplement, de statut politique, de niveau de développement économique, politique et social. Quatre appartiennent au groupe ACP (Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique) en tant qu'états indépendants alors que La Réunion, département français, est une zone ultra périphérique européenne.

Avec la fin de la Deuxième Guerre Mondiale la décolonisation va entraîner une nouvelle situation et de nouvelles opportunités pour resserrer les liens. Mais elle apporta aussi des sources de conflits et de divergences, non seulement en raison du cheminement politique et idéologique différencié des divers états mais aussi en raison des problèmes de contestations et de revendications territoriales, en grande partie liées à la présence française dans l'océan Indien. Il est aussi vrai que dans le sillage de la décolonisation, les problèmes de vulnérabilité, de précarité, de ressources limitées et de sous-développement se posent avec acuité et le régionalisme est perçu comme un moyen de surmonter les diverses contraintes insulaires.

L'engagement dans le régionalisme – défini comme la coopération institutionnalisée entre deux ou plusieurs états – relève toujours d'un choix stratégique. Notre communication se penchera sur la naissance de la Commission de l'Océan Indien en se focalisant sur les trois éléments qui sous-tendent cet engagement : les idées, valeurs et objectifs fondateurs ; le programme formel orienté sur la construction d'institutions et la stratégie de « régionalisation » poursuivie par les différents acteurs.

## **Quel modèle d'intégration pour la Commission de l'Océan Indien ?**

Cette communication se propose d'interroger le modèle d'intégration qui s'offre à la COI pour aboutir à un espace de relations politiques intégrées en prenant comme élément de référence les intégrations européennes et africaines.

### 1. La problématique : quelle intégration régionale dans l'océan Indien ?

- Réponse du droit - Situer la réflexion par rapport aux modèles existants

### 2. Le constat : la ZOI de faible intégration

- Données historiques - Eléments économiques et politiques de la faible intégration

### 3. ZOI partagée entre appartenance européenne et appartenance africaine

- Statuts respectifs des territoires étatiques et décentralisés en droit de l'Union européenne : ACP / PTOM / RUP - Etats africains : appartenance à l'Union africaine

### 4. Transformations des figures de l'Etat et du développement et de la croissance

- 3 figures de l'Etat remises en cause : Etat nation, centralisateur et intérêt général

- Développement et croissance sous emprise libérale : multitude des fonctions attachées au droit : incitation/ correction / facilitation - Libertés économiques / Droit de la concurrence / Monnaie unique

### 5. La logique de l'intégration européenne

- Approfondissement et élargissement - Grandes dates de l'intégration : 1951, 1957, 1968, 1973, 1986, 1992, 1993

### 6. La logique de l'intégration africaine

- Traité d'Abudja, 1991 : la Communauté économique africaine - Les Communautés économiques régionales

### 7. La COI : quel modèle d'intégration ?

- Présentation des institutions et des objectifs - Absence d'intégration économique et de citoyenneté  
- La COI institutionnelle : pas considérée comme une CER - La COI fonctionnelle : entre politique autonome et mise en œuvre des politiques internationales

## **Priya BAHADOOR**

Doctorante en Histoire, CRESOI-OIES  
Université de Maurice

### **Conflits territoriaux de l'indianocéanie**

Certaines îles de l'océan Indien sont au centre des disputes impliquant deux ou plusieurs états. Maurice et la Grande-Bretagne revendiquent la souveraineté de l'archipel des Chagos. Madagascar et Comores s'opposent à la France qui considère que les îles Éparses et Mayotte font partie de son territoire. La souveraineté de Tromelin a aussi été disputée par Maurice et la France jusqu'en 2010, l'année où un accord a été signé pour la cogestion de l'île par les deux États.

Après avoir pénétré l'océan Indien, les Européens ont étendu leurs pouvoirs impériaux en contrôlant les îles se trouvant dans cette région au fil des siècles. La Grande-Bretagne et la France ont colonisé plusieurs îles de l'océan Indien afin d'acquérir et de défendre des intérêts commerciaux. Avec l'avènement de l'ère de la décolonisation, les anciens pouvoirs coloniaux ont accordé l'indépendance à plusieurs colonies parmi lesquelles se trouvaient Madagascar, Maurice, Seychelles et Comores. Toutefois, la Grande Bretagne et la France ont détaché une ou plusieurs îles de leurs colonies à la veille de leur indépendance respective.

Ainsi, les îles Éparses sont restées françaises après que la Grande Ile ait obtenu son indépendance. L'archipel des Chagos a été excisé du territoire mauricien par le décret du 8 novembre 1965. Il a été alloué aux États-Unis à travers un bail qui sera renouvelable en 2016. Ce n'est que dans les années 80 que Maurice va revendiquer sa souveraineté sur l'archipel. Les Chagossiens, quant à eux, vont entamer une action légale contre la Grande-Bretagne pour qu'ils puissent obtenir le droit de retourner sur leur terre natale. Ainsi, en ce qui concerne l'affaire Chagos, il y a deux conflits : le premier opposant l'état britannique et mauricien. Le deuxième conflit implique l'état britannique et le peuple chagossien.

En 2011, Mayotte obtient le titre de département. Ce statut est non seulement à l'origine des troubles domestiques auxquels elle a fait face mais est aussi responsable d'un problème grave : la migration clandestine. Nombreux sont les Comoriens qui essaient de regagner Mayotte, où ils espèrent vivre dans de meilleures conditions.

Pourquoi ces îles éparpillées dans l'océan Indien intéressent-elles les anciennes puissances coloniales comme la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ? Serait-ce à cause de leurs positions géostratégiques ou est-ce que les richesses liées à la zone économique exclusive de ces îles sont responsables de ces disputes de souveraineté ?

Ces conflits étatiques et les problématiques liés à la dispute territoriale n'empêchent pas les acteurs concernés de partager une relation cordiale. Si certains d'entre eux vont avoir recours à des instances judiciaires, d'autres vont utiliser des moyens plus diplomatiques pour essayer de trouver un consensus aux conflits qui les divisent. Est-ce que les organisations régionales regroupant les acteurs étatiques peuvent agir comme plateforme pour la résolution des conflits territoriaux de l'Indianocéanie comme le prétendent les observateurs ?

## **Dire l'indiaocéanité dans les manuels d'enseignement de La Réunion**

En s'appuyant sur l'analyse de certains manuels d'Histoire et de Géographie locales à La Réunion depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (1909-2001), notre propos est de mettre en évidence la porosité de certains supports pédagogiques à l'air du temps sur la question de l'indiaocéanité.

Par analogie avec le « roman national », les rédacteurs des manuels participent, selon un processus « d'imagination conditionnée », à l'élaboration d'un « roman indiaocéanique » à valeur de mythe, dans une perspective téléologique. Il s'agit donc de créer les conditions d'une indiaocéanité avant son existence et en vue d'une fin identitaire prédéfinie.

Au regard des premières analyses, cette identité indiaocéanique se structure autour d'une double prise de conscience : une similarité de destin entre sociétés de l'océan Indien permettant l'affirmation d'une identité régionale et une singularité de chaque île face à un héritage postcolonial mais aussi postnational en voie de dilution. Si les récits et les apprentissages proposés à la sagacité des élèves semblent refléter de façon incomplète, diffractée, les slogans politiques, ils n'en participent pas moins à la construction d'une « tradition inventée » (Terence Ranger, Eric Hobsbawm) où les limites insulaires de l'indiaocéanité sont progressivement établies autour d'une histoire partagée en cours de patrimonialisation. Une même ligne mélodique scande ainsi une histoire commune aux îles concernées mais les tonalités diffèrent bel et bien en fonction des interlocuteurs et des usages publics visant à un « partage de la connaissance et de la connivence » (Henri Moniot). Les rouages d'une mémoire unifiée sont donc bloqués et ne permettent que de rares articulations mémorielles entre les îles. En ce sens, le « roman indiaocéanique » trouve ses limites dans une forme de désarticulation mémorielle (Mona Ozouf).

N'est-ce pas finalement une constante que de mythifier une réalité historique en cours de gestation ?

## **L'indianocéanité, un héritage partagé à travers l'art de construire**

Dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion, Maurice, Rodrigues, Madagascar, les Comores, Mayotte, les Seychelles, les Chagos, composent l'Indianocéanie qui s'inscrit dans une aire de 4 349 km<sup>2</sup>. Ces îles dont les différences de niveau de vie et de développement s'imposent à première vue présentent pourtant plus de points communs qu'il n'y paraît, pour peu que l'on s'intéresse à leur histoire, à leurs sociétés et cultures, à la destinée commune qui les unit à l'échelle régionale et internationale où cette partie du monde est au centre d'enjeux économiques et géopolitiques importants.

Une bonne partie de ces îles composait les Mascareignes françaises jusqu'en 1815, date à laquelle l'ensemble fut démembré. « Démembrées, certes, mais non disjecta membra », comme le faisait remarquer Auguste Toussaint, « membres très rapprochés, au contraire, recollés, pour ainsi dire, par une destinée commune et conservant jusqu'aujourd'hui des caractères communs bien évidents [...] Une histoire commune de toutes ces îles – auxquelles on peut rajouter, sans difficulté, les Comores et Madagascar – depuis les origines jusqu'à nos jours se conçoit donc très bien » (Toussaint, *Histoire des îles Mascareignes*, 1972).

L'occupation définitive de ces territoires par des hommes et des femmes, venus d'horizons variés (Europe, Afrique, Asie, Inde), de leur plein gré ou arrachés de force à leur terre natale, a édifié une société typée, nuancée au gré de l'intensité des vagues migratoires. Celle-ci a donné lieu à un bâti résidentiel, culturel, administratif, d'une grande richesse, en rapport avec des héritages culturels, des catégories sociales distinctes, des places et des rôles prédéfinis dans la société, des relations codifiées. L'originalité de ces productions, outre leur essence composite, est d'avoir su mêler apports nobles et primitifs dans des subtiles compositions. D'un territoire à l'autre, se distinguent des récurrences révélant à la fois leur substrat culturel commun et d'intéressantes nuances témoignant d'une extraordinaire capacité d'adaptation au milieu de savoir-faire exogènes, en même temps que des tonalités particulières du peuplement.

La richesse architecturale des territoires indianocéaniques se lit d'abord dans l'habitat, témoin d'un art de vivre sous les tropiques d'une société du bon temps aux règles de fonctionnement solidement établies. Elle se marque ensuite par la diversité des cultes et des bâtiments qui les accueillent. Temples, pagodes, églises, mosquées réunissent les rites, sur des espaces restreints, dans un désordre trompeur, car ces édifices sont aussi de véritables géosymboles compartimentant l'espace en autant de quartiers culturellement identifiés où chacun reconnaît et sait respecter la pratique de l'autre tout en étant capable de se fédérer autour de ses attributs communautaires. Enfin, la richesse architecturale se dévoile dans un bâti administratif colonial d'allure monumentale dont l'austérité et le style exogène tranchent nettement sur la fantaisie des cases et édifices religieux.

L'analyse de cet héritage architectural est riche d'enseignements sur cette société coloniale qui constitue le substrat du peuplement de l'Indianocéanie, permettant de comprendre ce qui rapproche ces territoires et qu'ils partagent, en ouvrant d'heureuses perspectives de valorisation et d'identification dans un monde où les distances s'amenuisent et les frontières s'estompent.

**L'indianocéanie, objet géographique ?**  
**Fragments géographiques, les « îles d'Afrique » dans les Géographies**  
**universelles du XIX<sup>e</sup> siècle**

Focale de l'invitation à débattre initiée par le colloque de l'OSOI, le toponyme « Indianocéanie » interpelle directement la géographie par le « contenu » spatial implicite qu'il prétend incarner et par la singularité de l'argumentation conceptuelle utilisée pour légitimer la fabrication d'un territoire.

S'interroger sur les logiques impliquées dans cette conceptualisation pour déterminer les modalités nécessaires permettant au toponyme d'intégrer durablement la nomenclature cartographique internationale, suppose un questionnement préalable sur les « savoirs » et les discours géographiques attachés à ce qui, jusqu'à hier encore, était désigné essentiellement par l'expression, les îles du sud-ouest de l'océan Indien ; énonciation toponymique induisant d'ailleurs plus le constat d'une fragmentation que celui d'une unité imaginable.

Écartant provisoirement de notre champ d'exploration les « savoirs géographiques » produits sur cet ensemble insulaire, depuis sa découverte jusqu'à l'apparition des premières études géographiques, nous nous proposons d'analyser le « discours savant » formalisé par les géographes français ayant choisi comme terrain de thèse, l'une ou plusieurs de ces îles, pour identifier l'existence ou les prémices d'une hypothèse projetant **une communauté de destin entre les différents archipels de la zone** considérée. Pour répondre au format de la communication, notre proposition se limitera aux deux questions suivantes :

- entre association et dissociation, comment les tenants de la discipline ont-ils caractérisé et défini leurs « terrains » vis-à-vis des espaces cousins auxquels ils pouvaient être conventionnellement associés, voire intégrés ?
- Le discours géographique formalisé, entre 1902 et 1992, sur les « îles d'Afrique de l'océan Indien » (D'Avezac 1848), constitue-t-il un terreau favorable à la construction de l'Indianocéanie ?

## **Air Austral, une géostratégie de l'océan Indien. Quels enjeux aériens ?**

La crise économique mondiale, l'envolée du prix du carburant ont fragilisé nombre de compagnies aériennes. Les plus solides ont su se restructurer, les plus vulnérables sont sous perfusion. Ainsi, la crise économique, amorcée en 2007, n'a pas épargné Air Austral, porte-drapeaux de La Réunion. A l'instar d'Air Seychelles et d'Air Mauritius, dans la région, la petite réunionnaise a tutoyé les déficits (chiffrés à 50 millions d'euros à la fin de l'année 2011). Air Austral a dû revoir son carnet de vol, lequel a été marqué par de nombreuses suppressions de lignes. Toutes les villes de province ont été progressivement enlevées de l'offre de desserte (à partir de fin 2012). Parallèlement, les liaisons vers la Nouvelle-Calédonie, via Sydney, ont également été supprimées. Le retour à l'équilibre n'a pu se faire qu'à ce prix. Certes son rayonnement s'en est trouvé affecté et ses ambitions revues à la baisse mais il était urgent de rationaliser le réseau. Pour autant, pour sortir du marasme, une recapitalisation fut nécessaire. Ainsi, les collectivités locales ont volé, n'en déplaise à la concurrence, à la rescousse d'Air Austral, sinon, comme Air Lib ou Air Bourbon, dix ans plus tôt, elle aurait coulé sans rémission.

Aujourd'hui, la petite réunionnaise n'est plus connectée qu'à neuf villes aéroportuaires, contre 16 en 2011. Les îles du bassin occidental de l'océan Indien constituent de nouveau le cœur de son réseau. De Maurice à Madagascar, des Seychelles aux Comores, elle est connectée à quasiment toutes les îles de la zone. Manifestement, la compagnie Air Austral est devenue incontournable dans le sud-ouest de l'océan Indien. En ses marges, son rayon d'action s'étend à trois pays bordiers (Afrique du Sud, Inde, Thaïlande).

Quoi qu'il en soit, sa santé est moins chancelante et les enjeux régionaux clairement affichés. Elle est, depuis 2013, l'actionnaire majoritaire d'Ewa, la nouvelle compagnie aérienne de Mayotte. Ewa, qui signifie « oui » en shimaore, dessert trois villes malgaches, deux villes comoriennes, une au Mozambique et la dernière en Tanzanie. Par le biais de sa filiale, bien que les premiers résultats d'exploitation se révèlent négatifs, Air Austral renforce son assise sur le bassin occidental de l'océan Indien, en particulier le canal du Mozambique.

Dans ce bassin occidental de l'océan Indien, composé d'îles éparpillées et relativement éloignées les unes des autres, où l'avion se révèle le seul moyen de communication inter-îles, quelles sont les logiques et architectures adoptées par Air Austral ? Alors que la création d'une compagnie régionale indiaocéanique est souvent évoquée, Air Austral ne joue-t-elle pas déjà ce rôle ? Quels sont les positionnements par rapport à Air Mauritius ? La géostratégie des deux compagnies ne manque pas de point commun même si leur envergure n'est somme toute pas la même.



## **Emergence d'une culture indianocéanique, quels défis ?**

L'océan Indien constitue un espace millénaire d'échanges et de contacts culturels d'une grande intensité dont le potentiel de créativité s'exprimera avec d'autant plus de force qu'il sera l'objet d'une reconnaissance et d'un enrichissement mutuel. Si chaque île connaît une culture spécifique et identifiable, il est nécessaire d'en relever les différents apports réciproques. Cette dynamique permettra aux populations d'apprécier leurs héritages à la fois communs et spécifiques. Les logiques de rencontres interculturelles posent la question de l'identité comme première, celle-ci est perçue dans une dynamique construite sur la valorisation des spécificités et leur partage.

A partir du rapport – Culture Océan Indien. UNESCO/COI. 2012 –, cette communication portera sur les défis à relever pour faire émerger une identité indianocéanique construite sur le développement d'une appartenance régionale commune et d'une meilleure visibilité de cette région à l'international.

Comment susciter la création culturelle pour la rendre visible et utile tant en interne au niveau intra régional qu'au niveau international ? Une meilleure synergie partenariale des acteurs de la culture devrait permettre de montrer au reste du monde les spécificités de cet espace et donc de l'ouvrir sur des marchés mondiaux en pérennisant ainsi son développement sur une perspective plus longue. Le renforcement de l'axe culture et développement, construit à partir d'une politique s'appuyant sur une stratégie régionale culturelle à travers laquelle la co-création inter-îles serait mise au service des industries culturelles et de l'économie, permettrait d'articuler à la fois les leviers promotionnels de cette unité régionale indianocéanique émergente et de contribuer ainsi à son développement.

